

Schémas vaccinaux anti-pneumococquiques chez les personnes âgées et chez les adultes à risque en ESMS*

Schémas vaccinaux recommandés

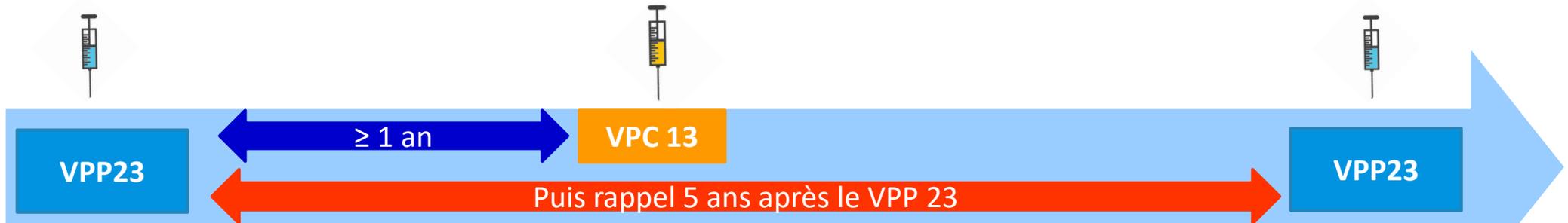
1. Personne non vaccinée
antérieurement
(ou incomplètement vaccinée)



Cas particuliers**:

1. Si l'antécédent de vaccination est inconnu, réaliser le schéma vaccinal recommandé
2. Si la vaccination avec VPC 13 a été effectuée avant l'admission du résident mais la date de l'injection est inconnue : Programmer 2 mois après la date d'admission le VPP 23 puis réaliser le rappel 5 ans après

2. Personne ayant reçu
le VPP 23 en 1ere dose



Cas particulier**:

Si la date de vaccination avec VPP 23 est inconnue à la date d'admission du résident, programmer :

- 1 an après la date d'admission le VPC 13
- Puis 5 ans après la date d'admission, le rappel du VPP 23.

*HCSP. Avis relatif aux recommandations vaccinales contre les infections à pneumocoque pour les adultes (mis à jour 2017) : <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=614>

Ministère des solidarités et de la santé. Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales, avril 2022 : <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>

** Propositions du CPias Ile-de- France